



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**N° 7928**

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

---

---

## PROJET DE LOI

**modifiant la loi modifiée du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration**

\*

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 20 juin 2020 portant introduction de certaines mesures temporaires relatives à l'application de la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration est abrogé.

**Art. 2.** A l'article 2 de la même loi, les mots « 31 décembre 2021 » sont remplacés par les mots « 30 juin 2022 ».

**Art. 3.** La présente loi entre en vigueur le jour de sa publication au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés  
en sa séance publique du 16 décembre 2021

Le Secrétaire général,

s. Laurent Scheeck

Le Président,

s. Fernand Etgen